



AVIS PUBLIC
ADOPTION DU BUDGET 2023

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le soussigné à l'effet que le conseil municipal de la Municipalité de Franklin tiendra une **séance extraordinaire** devant public au Centre récréatif (2555, rue du Parc) le **lundi 23 janvier 2023, à 19 h**, afin d'adopter le **budget pour l'exercice financier 2023** ainsi que le plan triennal d'immobilisations pour 2023-2024-2025.

Les délibérations du conseil et la période de questions lors de cette séance porteront exclusivement sur le budget et sur le plan triennal d'immobilisations, conformément à l'article 956 du Code municipal.

À noter que cette première séance extraordinaire sera suivie d'une **seconde séance extraordinaire** le **lundi 23 janvier 2023 à 19 h 30**, portant sur l'**adoption du règlement de taxation pour l'année 2023**.

Une présentation sommaire du budget sera disponible sur notre site Web www.municipalitedefranklin.ca dans les meilleurs délais.

Donné à Franklin, ce 15 janvier 2023

Simon St-Michel
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Franklin, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis susdit en affichant une copie aux endroits désignés par le conseil, y incluant sur le site Web de la Municipalité, ce 15 janvier 2023.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 15 janvier 2023.

Simon St-Michel
Directeur général et greffier-trésorier
